



► Compte rendu des travaux

3B

Conférence internationale du Travail – 111^e session, Genève, 2023

Date: 30 juin 2023

Séance plénière: Rapport de la Commission des finances

Table des matières

	Page
Rapport de la Commission des finances: Présentation, discussion et approbation.....	3
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2024	15
Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022	15
Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2024-25 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres	16

Jeudi 13 juin 2023, 15 h 20

Président: M. bin Samikh Al Marri

Rapport de la Commission des finances: Présentation, discussion et approbation

Le Président

(original anglais)

Nous allons maintenant porter notre attention sur les travaux de la Commission des finances et, plus précisément, sur le rapport de la commission, qui figure dans le [Compte rendu des travaux, n° 3A](#). J'aimerais rappeler que le bureau de cette commission se compose de M. Shabangu (Eswatini), président et rapporteur, et de M. Chacón (Mexique), vice-président.

Le rapport contient trois résolutions concernant des questions administratives et financières, que doit examiner la Conférence: une résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2024-25 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres; une résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2024; et une résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.

J'invite maintenant M. Shabangu à nous présenter les travaux de la commission ainsi que son rapport.

M. Shabangu

Président et rapporteur de la Commission des finances

(original anglais)

J'ai l'honneur de soumettre à la Conférence le rapport de la Commission des finances. Ce rapport, qui a été publié plus tôt dans la journée sous la cote ILC.111/Compte rendu des travaux, n° 3A, contient les recommandations formulées par la commission sur les questions qu'elle a examinées. La commission propose à la Conférence, pour adoption, trois résolutions qui sont reproduites à la fin du rapport. L'une des principales questions soumises à la Commission des finances concernait le projet de programme et de budget pour 2024-25. Les membres de la commission lui ont consacré des débats intenses au cours desquels ils ont exprimé des points de vue différents sur certaines des questions figurant dans le document contenant le programme et budget. Toutes leurs interventions ont été fidèlement consignées dans le compte rendu des travaux. Compte tenu des vues exprimées et des votes auxquels il a été procédé, les membres de la commission ont poursuivi leurs débats en ayant pour objectif de trouver une solution acceptable.

Le texte qu'il est proposé d'inclure dans la décision de la commission, ainsi que le texte qui doit être ajouté à la note explicative qui se trouve dans le document contenant le programme et budget définitif approuvé ont recueilli l'appui consensuel des membres de la Commission des finances. Ces textes sont reproduits aux paragraphes 125 et 126 du compte rendu des travaux de la commission, lequel figure dans le document intitulé [Compte rendu des travaux, n° 3A](#). Après la clôture des travaux de la commission, le 12 juin 2023, le Bureau a pu exécuter les transactions d'achat à terme, à la suite de quoi le taux de change budgétaire applicable pour 2024-25 a été fixé à 0,91 franc suisse pour un dollar des États-Unis (dollar É.-U.), et le budget des dépenses établi à 879 800 000 dollars É.-U.

En francs suisses, le montant total des contributions dues par les États Membres est de 800 618 000 francs suisses. Le résumé du budget des dépenses proposé pour 2024-25 par ligne de crédit et le résumé du budget des dépenses et des recettes proposé pour 2024-25 figurent à l'annexe III du Compte rendu des travaux, n° 3A.

La résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2024-25 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres sera soumise à un vote par appel nominal immédiatement après l'adoption du rapport de la commission en séance plénière. J'invite donc instamment tous les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs à appuyer pleinement cette résolution.

La commission a également examiné la proposition concernant le barème des contributions au budget ordinaire de l'Organisation internationale du Travail pour 2024, basé sur le barème des Nations Unies, et recommandé à la Conférence d'adopter la résolution concernant l'adoption du barème des contributions au budget pour 2024. Le texte de cette résolution figure dans le rapport sur le Compte rendu des travaux, n° 3A et le barème détaillé par État Membre se trouve à l'annexe II de ce même rapport. Sur la base du budget des recettes en francs suisses pour 2024-25 et du barème des contributions pour 2024, un état des contributions dues par chaque État Membre pour 2024, incluant les divers montants crédités, est présenté à l'annexe IV du Compte rendu des travaux, n° 3A.

La Commission des finances était en outre saisie du rapport financier et des états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022. Elle a noté avec satisfaction que le Commissaire aux comptes du Bureau, le président de la Commission de vérification des comptes des Philippines, les avait approuvés sans réserve. Compte tenu des recommandations favorables formulées par le Conseil d'administration, qui figurent dans le procès-verbal de sa 347^e session, la commission a recommandé à la Conférence d'adopter les états financiers pour 2022, conformément à l'article 29 du Règlement financier. Le texte de la résolution pertinente figure dans le Compte rendu des travaux, n° 3A.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux membres de la commission ainsi qu'au secrétariat pour les efforts intenses qu'ils ont déployés afin que de la commission puisse mener à bien ses travaux sur les questions dont elle était saisie. Je tiens également à féliciter la commission et le Bureau pour l'issue positive et consensuelle qui a été trouvée en ce qui concerne l'approbation du programme et budget pour 2024-25. Il est certain que sans la ténacité dont a fait preuve la commission dans la poursuite des négociations, nous ne serions pas parvenus à décider de manière consensuelle d'adopter le programme et budget pour la prochaine période biennale. Je souhaite également saluer le travail des interprètes, des rédacteurs et des traducteurs, qui ont assuré en temps voulu et avec le soin requis le traitement des documents à l'ordre du jour de la commission, ainsi que du rapport très complet que je vous présente aujourd'hui.

En conclusion, je recommande à la Conférence d'adopter le rapport et les résolutions qu'il contient.

Le Président (original anglais)

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir résumé les travaux menés par la commission et présenté les résolutions soumises par celle-ci à la plénière de la Conférence pour adoption. Je donne maintenant la parole aux représentants du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs.

M^{me} Passchier**Présidente du groupe des travailleurs de la Conférence
(original anglais)**

Au nom du groupe des travailleurs de l'OIT et des travailleurs du monde entier – des plus forts aux plus faibles – que nous représentons dans cette vénérable institution, je tiens à exprimer mon soulagement. Pourquoi ce soulagement? Car, hier, après un cycle de négociations apparemment interminable que les gouvernements ont mené au sein de la Commission des finances, la situation s'est enfin débloquée.

Dès le début de cette session de la Conférence internationale du Travail, j'ai rappelé que l'OIT était un véritable rempart pour les travailleurs du monde entier. Pour certains d'entre eux, c'est la seule instance qu'ils peuvent solliciter pour obtenir une protection: protection contre les régimes autoritaires qui les jettent en prison lorsqu'ils exercent leur droit à la liberté syndicale; protection contre les employeurs qui, parfois, les font tout simplement abattre pour avoir défendu les droits des travailleurs; protection contre des conditions de travail insalubres et des situations d'exploitation; protection enfin contre la discrimination, *quel qu'en soit le motif*.

Nous pouvons donc vous certifier que notre groupe fera tout son possible pour que l'Organisation perde, puisse s'acquitter de toutes ses obligations financières – notamment le versement des salaires et autres prestations dues à tous les membres du personnel et aux retraités – et mène à bien toutes ses activités, tant au plan mondial que sur le terrain. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à voter en faveur du programme et budget, tel qu'adopté en mars par le Conseil d'administration.

Force est de constater que ce rempart centenaire a pourtant frôlé la cessation de paiement au cours de la présente session. Réduits au rôle de simples spectateurs passifs et condamnés de ce fait à l'impuissance, nous avons assisté, sidérés et meurtris, aux discussions qui se déroulaient en Commission des finances, commission dans laquelle seuls les gouvernements sont à même de prendre part aux décisions et où la participation tripartite n'est pas de mise, hormis quelques propos liminaires.

À la Commission des finances, les débats sont censés porter sur l'approbation, la répartition et la collecte du budget de l'Organisation, et sur toute autre mesure administrative en rapport. L'épicentre en est le montant proprement dit avec les modalités de mise en recouvrement auprès des États Membres de l'OIT; il *ne s'agit pas* ici de discuter sur la manière de dépenser l'argent, dans quel secteur et à quelle fin. Il ne faut donc pas instrumentaliser cette commission pour prendre des décisions politiques auxquelles les partenaires sociaux ne sont pas associés et qui remettent en question un programme adopté par le Conseil d'administration qui, lui, est tripartite. Tout débat sur le fond du programme n'aurait dû se dérouler que dans un cadre tripartite.

Entre deux séances de la Commission des finances, nous avons exhorté les gouvernements de tous bords – et je dis bien *de tous bords* – à se rallier à une décision consensuelle, dans l'intérêt de leurs travailleurs, de leurs partenaires sociaux, de leur économie et de leur société. Quel ne fut pas notre soulagement de constater qu'*in fine* c'est ce qui est advenu!

Pour l'heure, notre souhait le plus cher est de voir tous les mandants se rassembler pour soutenir résolument le Directeur général du BIT, qui fait aussi office de Secrétaire général de la Conférence, et a malheureusement eu fort à faire pour cette première session, et pour le premier programme et budget établi et mis en œuvre, sous sa houlette.

Dorénavant, il faut que les choses soient claires: une telle situation ne saurait se reproduire à l'avenir. Nous allons donc aborder cette question au sein du Conseil d'administration afin de prendre les mesures qui s'imposent en pareil cas.

Nous nous félicitons bien sûr que l'Organisation ait pu sortir de l'impasse grâce à la décision consensuelle des gouvernements. Nous allons soutenir l'adoption du programme et budget, tel qu'adopté par le Conseil d'administration et entériné par la Commission des finances. Ce point est pour nous tous d'une importance capitale. La justice sociale, gage de paix et de travail décent pour tous, n'est-elle pas en définitive notre ambition commune? Et ne savons-nous pas pertinemment que seule la collaboration nous permettra de réaliser cet objectif fondamental de l'OIT?

Il nous appartient aussi d'aborder, dans le respect du tripartisme, nos désaccords et nos divergences de vues sur les questions de politique générale. Telle est l'obligation constitutionnelle de notre Organisation.

Il est un autre point à débattre: le principe essentiel de la non-discrimination, quel qu'en soit le motif, auquel adhèrent tous les mandants de l'OIT et qui a été reconfirmé par l'ensemble des gouvernements dans la décision de la Commission des finances. Il semble toutefois que nous ne puissions pas éviter de réexaminer le caractère inclusif de ce principe. Tout en me gardant bien d'entrer dans le vif du sujet débattu par les gouvernements, je dois néanmoins constater, à mon grand regret, que le principal enjeu du débat a consisté à polariser l'attention sur les *groupes vulnérables* spécifiques qui devaient être protégés en vertu des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, l'objectif étant alors non pas d'inclure mais *d'exclure* certains groupes du bénéfice de cette protection, démarche qui met en péril la protection de *tous les groupes* qui en ont besoin.

Permettez-moi en outre de dire que la singularité du groupe que certains ne voulaient pas mentionner expressément *doit* bel et bien l'être. Par-delà les considérations politiques, religieuses ou autres, le groupe des travailleurs LGBT+ est, à l'évidence, dans tous nos pays sans exception, un groupe vulnérable qui fait l'objet de discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre – lesquelles ont parfois des conséquences mortelles. Nous sommes manifestement loin de nous accorder au sein de l'Organisation sur la manière de traiter cette question. D'où la nécessité de poursuivre la discussion afin de développer la compréhension mutuelle de sorte que les opinions puissent converger. Quitte à me répéter, je vous rappelle que seul un cadre tripartite a légitimité pour ce faire.

Ce n'est pas sans fondement que, dès 1919, la structure de gouvernance de l'OIT, qui est unique en son genre, a été placée au cœur même de l'Organisation: il s'agissait en effet de s'assurer que les travailleurs et les employeurs ne seraient pas seulement consultés, mais qu'ils participeraient pleinement, et sur un pied d'égalité avec les gouvernements, au processus décisionnel de l'Organisation. Comme vous le savez tous, le tripartisme est symbolisé par le sésame des trois clés dorées qui donnaient accès à l'ancien bâtiment du BIT. En 1944, c'est en ces termes que la Déclaration de Philadelphie le confirme en son article I: «La Conférence affirme à nouveau les principes fondamentaux sur lesquels est fondée l'Organisation, à savoir notamment que: [...] (d) la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.»

Sur cette évocation, nous confirmons que nous soutenons l'adoption du programme et budget pour 2024-25.

M. Dragún

Employeur (Argentine), s'exprimant au nom de la Présidente
du groupe des employeurs de la Conférence
(original espagnol)

C'est pour moi un plaisir de prendre la parole aujourd'hui à l'occasion de l'examen du rapport de la Commission des finances par la Conférence internationale du Travail. En leur qualité d'observateur au sein de la commission, composée uniquement de représentants gouvernementaux, les employeurs ont été les témoins attristés de profonds désaccords entre les gouvernements et de votes très polarisés sur le programme et budget qui ont mis en péril non seulement la présente session de la Conférence, mais aussi l'avenir même de ce temple du dialogue social tripartite qu'est l'Organisation internationale du Travail. Après des jours d'incertitude, alors que les discussions menées en coulisses entre les gouvernements n'avaient toujours pas abouti, les employeurs ont pris la parole devant la plénière le 12 juin pour déclarer que le monde avait les yeux braqués sur les gouvernements et que ceux-ci devaient décider s'ils entendaient persévérer dans la relation du «gagnant-perdant» et rester dans l'impasse, signant de facto la fin de l'Organisation internationale du Travail, ou s'ils préféraient choisir l'approche «gagnant-gagnant» qui marquerait la victoire du dialogue social, cet état d'esprit qui permet de comprendre d'où viennent les idées des autres, cette attitude qui admet les divergences de vues, cette volonté farouche de réaffirmer ce qui fédère et d'essayer de trouver un terrain d'entente. Les gouvernements ont finalement adopté une approche «gagnant-gagnant-gagnant» qui a permis de parvenir à un accord au sein de la Commission des finances, ainsi qu'en rend compte le rapport à l'examen. Les employeurs soutiennent pleinement le programme et budget proposé et voteront en faveur de son adoption à la présente session de la Conférence. Pour la suite, les employeurs sont prêts à participer aux discussions tripartites que le Bureau pourra décider d'organiser afin que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs puissent tirer ensemble les leçons de cette crise aiguë et éviter de nouvelles difficultés à l'avenir. Les employeurs réaffirment que le dialogue social et le tripartisme sont la pierre angulaire de l'Organisation internationale du Travail, matérialisée par le symbole des trois clés, comme l'a rappelé la déléguée travailleuse, et que le dialogue exige de faire des efforts pour se comprendre et d'admettre que des points de vue différents puissent s'exprimer. Les employeurs espèrent que la recherche d'un terrain d'entente et l'esprit de consensus prévaudront à l'avenir, afin que la Coalition mondiale pour la justice sociale tienne ses promesses en tant qu'initiative phare du Directeur général du BIT.

Le Président

(original anglais)

La résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2024-25 va être soumise à un vote, qui débutera dans quelques minutes. Les deux autres résolutions contenues dans le rapport seront examinées pour adoption, l'une après l'autre. Avant de poursuivre, j'aimerais laisser la possibilité à tout autre délégué qui le souhaite de s'exprimer au sujet du rapport dans son ensemble.

M^{me} Luna Camacho

Gouvernement (Mexique), s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
(original espagnol)

Le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) réaffirme son ferme soutien au mandat de l'OIT et à l'adoption du programme et budget. Au cours des délibérations tenues à ce sujet, il a activement cherché à dégager des points d'accord et à trouver des solutions pour assurer la continuité du fonctionnement de l'OIT. La coopération de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avec l'Organisation est fondamentale pour la promotion des normes les plus élevées en matière de protection des travailleurs, ainsi que celle du tripartisme et du dialogue social. Le GRULAC appuie l'adoption du programme et budget par la plénière de la Conférence.

M. Bekkers

Gouvernement (Pays-Bas), s'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché
(original anglais)

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), lequel remercie le président de la Commission des finances pour son rapport et pour l'habileté avec laquelle il a présidé les débats, qui ont été longs et parfois difficiles. Mon groupe tient également à remercier une fois de plus le Directeur général et le Bureau pour le travail accompli afin d'élaborer le programme et budget pour 2024-25.

Le groupe des PIEM réaffirme que l'action menée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) est essentielle pour parvenir à un développement durable et à une croissance inclusive à grande échelle. L'assistance technique apportée aux États Membres aux fins de la mise en œuvre des normes internationales du travail les aide à créer les bases d'une gouvernance efficace et juste du marché du travail. Il est crucial de promouvoir le dialogue social et l'application universelle des principes et droits fondamentaux au travail pour préserver le lien entre croissance économique et progrès social. Le mandat de l'OIT, qui repose sur les droits, est au fondement de la contribution de l'Organisation à la justice sociale.

Le groupe des PIEM souscrit à la vision du Directeur général exposée dans le programme ainsi qu'à l'accent qui y est explicitement mis sur la mission de justice sociale de l'OIT, et il appuie pleinement l'action de l'Organisation.

Le groupe des PIEM reste toutefois d'avis que l'augmentation du budget est élevée en valeur nominale. Cela étant, il sait gré à la Commission des finances d'avoir consacré un nombre de séances sans précédent à l'examen du programme et budget. Les gouvernements ont pu examiner les positions de principe très fermes exprimées par les uns et les autres, notamment en ce qui concerne la manière dont l'OIT s'acquitte de son mandat de protection de tous contre la discrimination dans l'emploi.

Grâce à la mobilisation de tous et après de longues heures de discussion, nous pouvons désormais avancer ensemble, pour le bien de l'OIT.

Le groupe des PIEM adresse aux délégués travailleurs et employeurs ses remerciements les plus sincères pour la patience dont ils ont fait preuve. Il est regrettable qu'ils n'aient pu participer aux dernières discussions du fait que celles-ci se soient tenues dans le cadre de la Commission des finances, composée exclusivement de représentants gouvernementaux. Il importe que, au sein de l'OIT, les questions de politique générale fassent l'objet d'un examen

et d'un accord tripartites. Mon groupe se félicite néanmoins de l'accord auquel est parvenue la Commission des finances et invite les partenaires sociaux à soutenir l'adoption de la résolution relative au budget. Je tiens par ailleurs à remercier les partenaires sociaux pour les déclarations qu'ils ont faites à la présente séance.

Compte tenu de sa position sur l'augmentation du budget, le groupe des PIEM espère, comme il l'a déjà indiqué, que le Bureau fera le nécessaire pour mettre en œuvre le programme et budget de la prochaine période biennale d'une façon économiquement efficiente.

Sur la base de ces observations, et à l'appui de l'engagement de ses membres en faveur des travaux de l'OIT, le groupe des PIEM est en mesure de soutenir l'adoption de la résolution relative au programme et budget.

M. Hashmi

Gouvernement (Pakistan), s'exprimant au nom l'Organisation de la coopération islamique (original anglais)

Le programme et budget prévoit des travaux conséquents dans les domaines du renforcement de la justice sociale, de la promotion du dialogue social entre mandants tripartites, de l'égalité des chances, de la protection sociale, de la croissance inclusive et du travail décent.

Nous nous félicitons de l'infléchissement des résultats escomptés au service de la promotion de la justice sociale, qui est l'objectif numéro un, consacré par la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT). La détermination et l'enthousiasme dont ont fait preuve tous les États Membres lors de l'examen des différents volets du programme et budget au Conseil d'administration, comme à la Commission des finances, traduisent l'importance que les Membres attachent à ces résultats. Le débat a couvert un champ très large englobant divers aspects des travaux futurs de l'Organisation en matière de discrimination. Il s'agissait notamment de définir les notions de groupe vulnérable, de mandat, de légalité et de pertinence, et d'élaborer des procédures.

Nos échanges n'ont fait que souligner l'importance de la coopération pour combattre la discrimination et ont donné la tonalité de nos travaux futurs. En sa qualité d'organisation intergouvernementale et d'institution spécialisée des Nations Unies, l'OIT doit conduire son action en s'inspirant des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dont l'article 1 nous invite à réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre social et intellectuel, et à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

La protection des droits et des libertés fondamentales est essentielle pour créer les conditions de nature à mettre le travail décent au service de la justice sociale. Dans ce contexte, les pays de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) réaffirment l'obligation qui incombe à chacun d'eux, en vertu du droit international, et notamment des conventions internationales du travail, de soutenir le travail de l'OIT dans le domaine de la justice sociale et de combattre la discrimination.

Les débats que nous avons menés au sein du Conseil d'administration et de la Commission des finances ont amplement démontré, joignant le vote à la parole, que désormais nos travaux sur la protection des groupes vulnérables ne seront productifs et pérennes que si leur cadre conceptuel est conforme aux conventions internationales du travail en vigueur, sans la moindre équivoque. En matière de discrimination, promouvoir un cadre qui ne fait pas l'objet d'un consensus international et reflète les priorités d'une minorité risque de

compromettre l'esprit de coopération qui devrait présider à l'élaboration des programmes et budgets à venir ainsi qu'à leur mise en œuvre. Le programme et budget doit être mis en œuvre en respectant les priorités définies d'un commun accord, au niveau tripartite, par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, conformément à la législation nationale des États Membres.

Sur ce, sachez que nous nous réjouissons de donner au Président l'assurance que les pays de l'OCI soutiennent le programme et budget pour 2024-25, sur la base de l'accord conclu entre les États Membres au sein de la Commission des finances.

M. Janson

Gouvernement (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres (original anglais)

L'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Norvège et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Après de longues et difficiles discussions, un compromis a été trouvé au sujet du programme et budget pour la période biennale 2024-25. L'UE et ses États membres s'en félicitent et souhaitent remercier toutes les parties, notamment les partenaires sociaux, pour leur patience, leur dévouement et leur détermination à parvenir à un consensus. Les efforts consentis ces derniers jours ont permis de surmonter les points de divergence, et l'OIT, désormais pourvue d'un programme et budget, est en mesure de poursuivre ses importants travaux. L'UE et ses États membres tiennent également à remercier le secrétariat, en particulier le Secrétaire général et son équipe, pour le soutien apporté tout au long de ce processus éprouvant.

Il faut à présent s'atteler à l'étape suivante: la mise en œuvre du nouveau programme et budget. L'UE et ses États membres soutiennent la résolution présentée par la Commission des finances à la plénière, et tiennent par ailleurs à faire part de leur adhésion à la déclaration du groupe des PIEM, à laquelle ils s'associent.

M^{me} Mbouzie Ahanda épouse Abah

Gouvernement (Cameroun), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique

Le groupe de l'Afrique salue la volonté des États Membres d'avoir choisi, encore une fois, l'option du dialogue et du consensus, malgré les profondes divergences observées et reconnues. Le groupe est resté disponible et ouvert à la négociation, à travers diverses concertations, à plusieurs niveaux. Cette disponibilité à faire des concessions avait pour objectif de converger vers une position commune, consensuelle, respectueuse des idéologies de chaque composante, et traduit, à suffisance, l'image que le groupe de l'Afrique a et souhaite préserver de notre institution: celle d'un concert où les nations accordent leurs instruments pour davantage promouvoir la justice sociale à travers le travail décent et évoluer vers une Organisation plus démocratique et donc plus juste.

La justice sociale que nous prônons tous, que nous souhaitons comme prioritaire dans l'agenda mondial multilatéral, doit se poursuivre au sein de l'OIT. Les inégalités sont souvent une source importante de frustration, voire de repli. Les positions que le groupe soutenait n'avaient pas vocation à exclure un groupe donné, mais plutôt à contribuer à l'inclusion de tous ceux qui sont victimes de marginalisation dans le monde du travail. Le respect et la considération mutuels se mesurent à travers la capacité de compréhension des États Membres et l'aptitude à introduire de la souplesse dans les positions.

Nous remercions tous les acteurs pour leur patience et leur compréhension mutuelle, ainsi que le Bureau, pour tous les efforts diligents engagés en vue de maintenir les valeurs fondamentales de notre Organisation.

Pour conclure, nous tenons à rappeler que s'ouvrir au dialogue et au consensus et être disposé à échanger passent impérativement par le respect des divergences d'opinion, des valeurs et des terminologies consensuelles, prenant en compte la sensibilité de toutes les composantes de notre Organisation.

M. Gamaleldin
Gouvernement (Égypte)
(original arabe)

Je tiens à remercier le Président de la Conférence pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux de la session, ainsi que le Président de la Commission des finances pour son exposé.

L'Égypte s'associe aux déclarations du groupe de l'Afrique et de l'Organisation de la coopération islamique. Je voudrais souligner que mon pays soutient fermement l'OIT et sa mission fondamentale de promotion de l'Agenda du travail décent et de la justice sociale, ainsi que la réalisation des buts et des objectifs de l'OIT tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de Philadelphie, et le renforcement de la capacité de l'Organisation à s'acquitter des fonctions dont elle est investie par sa Constitution, notamment en ce qui concerne l'application des conventions internationales du travail.

La délégation égyptienne exprime une nouvelle fois son adhésion aux mesures envisagées dans le programme et budget pour 2024-25 afin de permettre à l'Organisation de faire face aux nombreux défis et risques qui se posent dans le monde du travail, notamment celles qui visent à renforcer les capacités et moyens d'action de l'Organisation et de ses États Membres tout en continuant de rationaliser les dépenses et de pratiquer une rigueur budgétaire ciblée.

En ce qui concerne l'adoption du programme et budget, je tiens à saluer, au nom de la délégation égyptienne, le travail accompli par la Commission des finances qui, après avoir trouvé un accord sur la manière de garantir la prise en compte des divergences de vues exprimées quant aux notions non convenues au niveau international qui figuraient dans le document et avoir procédé à deux tours de scrutin sur la proposition d'amendement à la décision du Conseil d'administration présentée par le groupe de l'Afrique, est parvenue au consensus requis pour que l'Organisation puisse prendre les mesures financières nécessaires à son fonctionnement et que le document final du programme et budget puisse être soumis à la Conférence pour adoption. Je tiens également à remercier le Président de la Conférence, le Directeur général et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce consensus.

La délégation égyptienne réaffirme son opposition à toute forme de discrimination et souhaite qu'il soit consigné dans le compte rendu des travaux que le programme et budget approuvé doit être lu à la lumière des paragraphes pertinents du rapport de la Commission des finances et de la note explicative annexée à la résolution de la Conférence internationale du Travail portant adoption du document, laquelle figurera dans le rapport final qui sera publié à l'issue de la Conférence. Ces paragraphes rendent compte des divergences de vues exprimées au sein du Conseil d'administration et de la Commission des finances et du fait que plus d'un scrutin a eu lieu sur cette question au cours de leurs travaux.

Sur la base de ce qui précède, la délégation égyptienne souhaite faire observer que la mise en œuvre du programme et budget de l'OIT pour 2024-25 en République arabe d'Égypte devra être compatible avec les engagements internationaux que le pays a pris au regard de la Constitution de l'OIT et des conventions internationales du travail qu'il a ratifiées, ainsi qu'avec la législation nationale applicable. Le contenu du paragraphe 160 et de l'indicateur 5.1.2 du programme et budget n'entrant pas dans ce cadre, il sera considéré comme nul et non avenu.

En conclusion, l'Égypte espère qu'à l'avenir, l'Organisation évitera d'utiliser une terminologie controversée qui n'a pas été universellement convenue, car cela ne pourra qu'engendrer des divisions et limiter sa capacité à atteindre ses nobles buts et objectifs ainsi que, par voie de conséquence, sa capacité à fournir aux pays l'appui dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs priorités nationales.

À cet égard, la délégation égyptienne souligne qu'il est important d'accepter la diversité des opinions; aucune partie ne devrait chercher à imposer ses vues ou à restreindre le droit souverain des États d'exprimer leur désaccord vis-à-vis de formulations qui n'ont pas été convenues, car cela serait contraire aux fondements du multilatéralisme. Sur son propre territoire, chaque pays agit dans le respect de ses obligations internationales et conformément à sa législation et aux priorités définies en concertation avec les partenaires sociaux. Nous devrions tous être guidés par un même principe: collaborer de manière constructive à la réalisation de l'Agenda du travail décent, pour le bien de l'humanité.

M. Haider
Gouvernement (Pakistan)
(original anglais)

Je voudrais féliciter le Directeur général pour l'adoption du programme et budget, dans lequel sont définies les priorités de l'OIT pour les deux prochaines années. Le Pakistan s'associe à la position qu'a exprimée l'Organisation de la coopération islamique (OCI) lors de l'examen du document contenant les Propositions de programme et de budget, d'abord à la 347^e session du Conseil d'administration puis au sein de la Commission des finances à la présente session de la Conférence internationale du Travail. Le Pakistan se voit à la fois comme un partenaire et un bénéficiaire des travaux menés par l'OIT au niveau national, suivant en cela le modèle des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), qui sont élaborés compte tenu des priorités nationales et en consultation avec les mandants tripartites. Sur le plan intérieur, le gouvernement du Pakistan met actuellement en œuvre plusieurs programmes de protection sociale visant à améliorer la situation des travailleurs dans des domaines tels que la santé et l'éducation. Malgré les défis posés par la pandémie et les phénomènes climatiques, il poursuit ses efforts pour soutenir les partenaires sociaux. Le Pakistan est également déterminé à consolider son cadre juridique conformément aux obligations qui lui incombent au titre des conventions internationales du travail, ainsi qu'à renforcer sa capacité de mise en œuvre pour favoriser la concrétisation des résultats stratégiques prévus dans le programme et budget.

Cela nécessitera une coopération solide du pays avec l'OIT, laquelle devra concorder à la fois avec les priorités stratégiques du programme et budget et les priorités nationales telles qu'elles auront été définies, tout en tenant compte de la législation et de la culture locales ainsi que de certains besoins spécifiques. Dans ce contexte, le Pakistan souhaiterait se faire l'écho des préoccupations exprimées par l'OCI au sujet de l'emploi de notions controversées ou clivantes qui risquent de compromettre la coopération internationale sur laquelle reposent les activités de l'OIT dans le monde. Le Pakistan entend bien, quant à lui, poursuivre sa coopération avec l'Organisation dans les années qui viennent.

M^{me} Patiño
Gouvernement (Paraguay)
(original espagnol)

Mon gouvernement salue les efforts diplomatiques qui ont été déployés afin que le programme et budget de l'Organisation pour la prochaine période biennale puisse être adopté par consensus cet après-midi. Le Paraguay, conscient des défis que suppose la portée mondiale de l'action de l'OIT, prend la mesure du travail accompli, et s'engage à continuer de lutter contre toute forme de discrimination à l'égard des travailleurs, qu'elle soit fondée sur l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la religion, le statut social ou l'obédience politique ou syndicale. Il faudra dans cette optique que le document adopté soit mis en œuvre compte tenu à la fois du cadre juridique en vigueur dans chaque pays et des priorités de l'Organisation.

M. Elquaifri
Gouvernement (Soudan)
(original arabe)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter une fois encore le Président de la Conférence internationale du Travail pour son élection à ce poste éminent, ainsi que le Secrétaire général, dont c'est la première participation à la Conférence depuis sa prise de fonctions à la tête de l'Organisation. Je voudrais aussi adresser mes félicitations aux mandants, qui sont parvenus, au terme de longues discussions, à définir les priorités des travaux pour la prochaine période biennale.

Ma délégation appuie la déclaration faite par le groupe de l'Afrique et l'Organisation de la coopération islamique. Le Soudan se réjouit que le budget ait été adopté par consensus. C'est aussi selon une approche fondée sur la recherche du consensus que mon gouvernement collabore avec les partenaires sociaux en vue de proposer des solutions efficaces aux problèmes urgents, et d'élaborer et mettre en œuvre des programmes et des stratégies.

Le Soudan est heureux qu'un consensus ait été trouvé aujourd'hui. Il témoigne de la détermination des participants, de leur ouverture au dialogue et de leur volonté de faire des concessions et de rechercher des compromis pour parvenir à un accord, dans le respect des différents points de vue exprimés sur des questions importantes et sensibles. Le traitement de ces questions sensibles dans le cadre des travaux futurs gagnerait à être précisé et il faudrait, à cette fin, organiser des consultations avec les États Membres de l'OIT en vue de parvenir à un consensus sur la non-utilisation, dans les documents de l'Organisation, de termes controversés et de notions qui ne sont pas unanimement reconnues, ainsi que de termes non conventionnels qui n'apparaissent ni dans les textes de droit international ni dans les instruments relatifs aux droits de l'homme.

Le Soudan s'engage à appuyer le programme et budget pour 2024-25 ainsi que sa future mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne les programmes par pays, sur la base de ce qui a été convenu et dans le respect des mœurs, des valeurs, de la culture et des coutumes de son peuple, ainsi que compte tenu des priorités et de la législation nationales. Le Soudan demande que la présente déclaration figure dans le compte rendu des travaux de la Conférence.

M. Pakseresht

Gouvernement (République islamique d'Iran)

(original anglais)

Mon gouvernement s'associe à la déclaration prononcée par l'Organisation de la coopération islamique (OCI) concernant le rapport de la Commission des finances et l'adoption des Propositions de programme et de budget pour 2024-25. Le programme et budget de l'Organisation internationale du Travail (OIT) est très important en ce qu'il permet à celle-ci de mener une action fondée sur la vision commune que les mandants ont de ses priorités en matière d'objectifs stratégiques et de mobilisation des ressources.

La République islamique d'Iran salue les efforts qui ont été consentis durant les longues discussions consacrées à cette question pour trouver un terrain d'entente et aller de l'avant malgré de profondes divergences d'opinion quant à la terminologie à employer au sujet de la non-discrimination. Mon pays estime que la pratique qui consiste à valoriser et à prendre dûment en compte le contexte socioculturel et l'environnement juridique des États Membres lors de l'élaboration, de la promotion et de la mise en œuvre de programmes de l'OIT devrait être respectée, perpétuée et protégée en tant que principe fondamental de l'Organisation et de l'engagement collectif de ses Membres en faveur du multilatéralisme.

M^{me} Mesdoua

Gouvernement (Algérie)

Ma délégation voudrait souscrire aux déclarations faites par le groupe de l'Afrique et celui de l'Organisation de la coopération islamique. Ma délégation voudrait aussi exprimer sa satisfaction quant à l'adoption du programme et budget par consensus et remercier le Président, l'ensemble des délégations, le Bureau et le Directeur général, et particulièrement les groupes auxquels elle appartient, pour l'esprit de dialogue et de coopération qu'ils ont manifesté en vue d'arriver à un accord a minima sur une question extrêmement sensible, car elle touche aux valeurs, cultures et religions de nombreux pays.

L'Algérie réitère son attachement aux principes de notre Organisation et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Elle plaide pour le respect du principe de la souveraineté des États, de leurs valeurs civilisationnelles, culturelles et culturelles, et appelle au recours à un langage agréé et universellement accepté pour éviter de telles divergences à l'avenir sur une question aussi importante et vitale pour l'Organisation.

Notre Organisation qui a de tout temps, et en toutes circonstances, favorisé le dialogue constructif doit poursuivre ses efforts et travailler davantage afin de contribuer à la restauration d'un climat de confiance entre l'ensemble de ses mandants.

M. Özkan

Gouvernement (Türkiye)
(original anglais)

La Türkiye est en phase avec la déclaration faite par le Pakistan au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Mon pays aimerait aussi que soit consigné le fait qu'il appuiera la mise en œuvre de la résolution pour autant qu'elle soit conforme à ses engagements internationaux et à sa législation nationale en vigueur. Le texte de la résolution ne saurait aucunement être interprété comme une modification de la position que la Türkiye a déjà exprimée ou comme un nouvel engagement de sa part. Mon pays réaffirme sa volonté de soutenir l'action de l'OIT en matière de justice sociale et souligne la nécessité de combattre toutes les formes de discrimination et de racisme, y compris l'islamophobie et la xénophobie, démarche qui doit naturellement s'inscrire dans le cadre global du dialogue.

Le Président

(original anglais)

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole ni d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la Commission des finances, paragraphes 1 à 153 et annexes I à IV, dans son ensemble?

(Le rapport – paragraphes 1 à 153 et annexes I à IV – est approuvé.)

Nous allons maintenant procéder à l'adoption de deux résolutions issues des travaux de la Commission des finances.

Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2024

Le Président

(original anglais)

Commençons par la résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2024.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022

Le Président

(original anglais)

Passons maintenant à la résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Au nom de la Conférence, je tiens à exprimer notre sincère gratitude aux membres de la Commission des finances et du secrétariat. Je suis conscient des efforts considérables et des négociations intenses qu'ils ont menés pour permettre l'approbation du rapport et l'adoption de ces résolutions. La Conférence dans son ensemble les remercie de leur travail acharné et de leur dévouement.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)

Jeudi 13 juin 2023, 21 h 40

Président: M. bin Samikh Al Marri

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2024-25 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres

Le Président

(original anglais)

J'ai l'honneur de déclarer que cette 13^e séance plénière de la 111^e session de la Conférence reprend afin d'annoncer les résultats du vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2024-25 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres. Les résultats sont les suivants: 477 voix pour, 11 voix contre et 7 abstentions. Le quorum, fixé à 303 votes, a été atteint, de même que la majorité des deux tiers requise, qui s'établissait à 326 voix.

(La résolution est adoptée.)

(Les résultats détaillés du vote figurent sur le [site Web de la Conférence](#).)

Je crois comprendre que le Directeur général souhaite prendre la parole. Je permettrai ensuite à toute autre personne désirant s'exprimer au sujet des résultats du vote de le faire.

M. Hougbo

Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général

de la Conférence

(original anglais)

Si vous me le permettez, je tiens à prendre juste quelques minutes pour exprimer, au nom du Bureau et en mon nom propre, notre profonde gratitude concernant le budget que vous nous accordez afin que nous puissions mettre en œuvre le programme pour 2024-25 que vous avez approuvé. Je tiens à remercier tout particulièrement ceux d'entre vous qui ont œuvré très activement pour nous aider à trouver une solution et je sais que tous les groupes, y compris les partenaires sociaux, ont été d'une grande aide et il me semblait fondamental de vous dire combien je suis reconnaissant.

Je tiens également à être très clair. S'il est vrai que nous avons eu des débats intenses au sujet du budget, il est également vrai que nous avons œuvré ensemble pour trouver, par consensus, une manière d'avancer. Je sais que ces derniers jours, et depuis vendredi en particulier, ont été relativement difficiles pour nous tous, notamment pour les pays – de toutes les régions – dont les ambassadeurs ont participé aux dernières discussions. Je tiens à les remercier tout particulièrement, tout comme vous tous qui, en coulisse, avez contribué à trouver ce terrain d'entente. Je tiens également à remercier le Président car je sais qu'avec son équipe il a apporté sa pierre à l'édifice en tendant la main à divers pays ou groupes.

Je souhaite aussi à remercier le personnel du BIT. Nul besoin de dire qu'une grande anxiété a également régné au sein de notre personnel. Mais, s'il est vrai que nous sommes parvenus à ce que ce budget soit approuvé, il est aussi vrai que vous attendez de nous que nous mettions en œuvre ce qui figure dans le programme et c'est là que je ne peux que réitérer mon engagement et celui du Bureau à faire tout notre possible pour réaliser ce qui est prévu dans le document contenant le programme et budget.

Enfin, je tiens à vous rassurer tous sur le fait que, conformément à notre mandat, à notre mode de fonctionnement et à nos dispositions réglementaires, l'OIT ne contraint pas les pays. Toutes les activités que nous menons au titre du programme, en particulier nos programmes par pays de promotion du travail décent, doivent être approuvées par les États Membres, en consultation bien entendu avec les partenaires sociaux.

Il est important que la lutte contre toutes les discriminations, quelle que soit leur forme ou le pays dans lequel elles se produisent, continue d'être la mission première de l'OIT. Là encore, j'ai trouvé rassurant, en particulier ces derniers jours, de savoir que vous tous, sans exception, avez réitéré combien il importe que l'OIT lutte contre toutes les discriminations et je tiens à vous en remercier tous. J'espère que le reste de cette session de la Conférence, y compris le Sommet sur le monde du travail, se déroulera sans heurts.

M. Janson

Gouvernement (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres (original anglais)

L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Norvège et la République de Moldova s'associent à cette déclaration. L'Union européenne (UE) et ses États membres partagent la même vision que l'OIT, à savoir que le progrès social et le progrès économique devraient aller de pair. Nous soutenons par conséquent l'OIT au moyen d'actions normatives ainsi que de contributions mises en recouvrement et de contributions volontaires et favorisons ainsi le travail décent et la réalisation des objectifs de développement durable.

Depuis 2018, l'importance des politiques de lutte contre la discrimination est soulignée dans le programme et budget. Le terme LGBTI a été introduit pour la première fois dans le programme et budget pour 2018-19 et a été utilisé à nouveau en 2020-21. Le programme et budget pour 2022-23 fait mention des personnes LGBTI+. La reconnaissance des besoins et droits de tous est un engagement en faveur de la justice sociale et des droits au travail.

La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a également noté dans sa dernière étude d'ensemble que le phénomène s'est nettement amplifié avec l'inclusion croissante dans les législations et politiques nationales de nouveaux motifs de discrimination interdits, au nombre desquels l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

L'UE et ses États membres réitèrent leur engagement en faveur de l'égalité et de la non-discrimination; du droit de chacun à jouir de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la participation, entre autres, des jeunes, des filles et des femmes, des personnes en situation de handicap et des personnes LGBTI; et de la protection de ceux qui sont défavorisés, marginalisés ou en situation de vulnérabilité, y compris les enfants.

L'UE continuera de soutenir fermement l'action menée par l'OIT pour lutter contre toutes les formes de discrimination dans le monde du travail, en mettant un accent particulier sur la discrimination fondée sur des motifs multiples et la discrimination croisée y compris la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou la conviction, l'opinion politique ou toute autre opinion, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Nous considérons qu'il s'agit d'une partie essentielle des travaux de l'OIT. Nous soutenons donc résolument les activités menées de manière continue par l'OIT pour lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, y compris la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

M^{me} Norton

Gouvernement (Canada), s'exprimant au nom d'un groupe de pays de même sensibilité ¹ (original anglais)

Au cours de la semaine qui vient de s'écouler, pendant les séances de la Commission des finances et en marge de celles-ci, nous avons discuté pendant de longues heures. Je tiens tout d'abord à souligner que le fait que la discrimination fondée sur quelque motif que ce soit – y compris l'orientation sexuelle et l'identité de genre – ait été la question la plus débattue pendant les séances de la Commission des finances et soit au cœur de notre intervention aujourd'hui ne devrait en aucun cas être interprété comme réduisant l'importance de toutes les autres priorités et orientations données au Bureau par les mandants dans les précédentes discussions du Conseil d'administration concernant les Propositions de programme et budget pour 2024-25 du Directeur général.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé aux efforts collectifs entrepris pour surmonter le clivage en vue de parvenir à un consensus au sein de la Commission des finances. Nous soutenons le compromis auquel la commission est parvenue et avons appuyé la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2024-25. Toutefois, nous voulons préciser certains points. L'examen du programme et budget du Directeur général du BIT est un élément important en matière de gouvernance. Le programme et budget doit être transparent, détaillé, et rendre compte de l'ensemble du programme de travail du BIT à tous les niveaux – mondial, régional et national – et pour tous les mandants. Les détails et les indicateurs font partie intégrante du système de gestion axé sur les résultats du BIT, tout comme l'établissement régulier de rapports sur les résultats et l'utilisation des ressources.

Le programme et budget du Bureau, qui établit le cadre dans lequel le personnel du BIT mènera ses travaux, doit reconnaître et nommer les groupes les plus vulnérables. Ces groupes comprennent les personnes qui sont victimes de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Les personnes LGBTI sont touchées de manière disproportionnée par la violence, le harcèlement, la discrimination et l'exclusion tout au long du cycle de l'emploi, de l'école à l'accès au marché du travail, aux conditions de travail et à la sécurité de l'emploi. L'OIT est une institution des Nations Unies qui confère une place centrale à la justice sociale et aux droits, y compris le principe fondamental universellement accepté de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, en particulier pour ceux qui ont toujours fait l'objet de discrimination ou qui sont touchés de manière disproportionnée par la discrimination.

¹ Le groupe de pays en question est constitué comme suit: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Honduras, Islande, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Tchéquie, et Uruguay.

Au cours de la semaine écoulée et, en fait, pendant les deux sessions du Conseil d'administration à l'occasion desquelles le programme et budget d'alors avait été examiné, nous avons entendu des avis très divers. Nous nous sommes écoutés les uns et les autres. Mais nous ne pouvions pas faire de concession sur le mandat clé de l'OIT consistant à promouvoir l'élimination de la discrimination fondée que quelque motif que ce soit, y compris la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et nous sommes restés fidèles à notre ligne de conduite.

N'oublions pas que le mandat de l'OIT relatif à l'établissement d'outils stratégiques et à la réalisation de recherches sur la meilleure manière de soutenir tous les groupes exposés à la discrimination existait avant cette discussion. Le fait de reculer dans la reconnaissance des besoins et des droits d'un groupe en particulier – les personnes LGBTI, qui sont touchées de manière disproportionnée par la violence, le harcèlement, la discrimination et l'exclusion – serait allé à l'encontre de notre engagement profond en faveur de la justice sociale et des droits de l'homme, non seulement dans le monde du travail mais également au-delà, dans l'ensemble de la communauté internationale. Ce mandat explicite a été convenu par consensus et figure dans de nombreux programmes et budgets du passé. C'est pourquoi, tout au long de ce débat, nous avons insisté sur le fait que le BIT doit conserver son mandat existant et ne doit pas faire de pas en arrière en supprimant un élément à un moment où les personnes et les groupes marginalisés ont plus que jamais besoin de notre soutien. Nous nous félicitons du consensus obtenu, qui ne marque pas un recul, mais qui nous aide plutôt à continuer de progresser vers l'exercice effectif des droits pour tous les travailleurs dans le monde du travail. Si l'OIT se veut être un chef de file dans le système multilatéral en matière de justice sociale, cette justice sociale doit s'appliquer à tous.

Les groupes les plus vulnérables doivent être reconnus et nommés. Cette question relève du mandat principal et de la crédibilité de l'OIT. Les principes fondateurs de l'OIT requièrent que l'organisation soit un chef de file s'agissant de promouvoir et de protéger les droits de tous les travailleurs. L'OIT ne doit pas se dérober face à ses responsabilités à cet égard.

M^{me} Crocker
Gouvernement (États-Unis d'Amérique)
(original anglais)

Je voudrais donner une explication de notre vote. Permettez-moi de rappeler que les États-Unis d'Amérique s'associent à la déclaration faite par le groupe de pays de même sensibilité et partagent l'inquiétude exprimée dans la déclaration faite au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché face à l'augmentation budgétaire demandée, qui est élevée en valeur nominale. Nous apprécions les efforts déployés par le Bureau pour dégager de nouvelles économies et sommes également certains que le Bureau fera le nécessaire pour appliquer le programme et budget pour la période biennale à venir d'une façon économiquement efficiente.

Les États-Unis se félicitent du consensus qui nous a permis d'adopter le programme et budget aujourd'hui. Ce consensus est le produit de discussions longues et parfois difficiles et nous apprécions l'engagement concerté des partenaires gouvernementaux pour garantir que nous puissions adopter le budget pour le bien de l'Organisation. Cela étant dit, à la lumière des discussions tenues au sein de la Commission des finances cette semaine, les États-Unis tiennent à affirmer très clairement leur soutien sans équivoque au mandat incontesté et universellement convenu de l'OIT consistant à promouvoir l'élimination de la discrimination dans l'emploi pour tous les travailleurs, qui a été élevé au rang de principe et droit fondamental au travail.

Les États-Unis souhaitent qu'il soit consigné que, à leurs yeux, le mandat consistant à promouvoir l'élimination de la discrimination comprend tous les motifs de discrimination, y compris l'orientation sexuelle, l'identité de genre et son expression, ainsi que les caractéristiques sexuelles. Les États-Unis sont déterminés à promouvoir les droits de tous les travailleurs; il s'agit de la pierre angulaire de notre politique intérieure et de notre politique étrangère. Le respect des droits des travailleurs contribue à rendre l'économie plus forte, plus résiliente et plus inclusive. Les travailleurs, dans notre pays comme à l'étranger, devraient être traités avec dignité et respect, ce qui implique de prendre des mesures pour protéger tous les travailleurs contre la discrimination fondée sur la race, le handicap, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle et contre toute autre forme de discrimination.

En juin 2020, la Cour suprême des États-Unis a rendu une décision historique dans laquelle elle considère que l'interdiction de la discrimination fondée sur le sexe prévue dans la loi de 1964 sur les droits civiques inclut la discrimination dans l'emploi fondée sur l'orientation sexuelle ou le statut de transgenre. Aux États-Unis, nous adoptons des mesures concertées pour assurer l'égalité des chances dans l'emploi aux travailleurs LGBTQI+, y compris au moyen de l'ordonnance exécutive visant à faire progresser l'égalité pour les personnes LGBTQI+, qui a été signée par le Président Biden le 15 juin 2022.

Dans le monde entier, un nombre croissant de pays, y compris les États-Unis, reconnaissent que la discrimination fondée sur le sexe inclut l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'OIT doit continuer de soutenir les mandants dans leurs efforts visant à éliminer progressivement la discrimination fondée sur quelque motif que ce soit dans le monde du travail afin de garantir que tous les travailleurs jouissent de l'égalité des chances et que nous œuvrions ensemble en faveur de la concrétisation progressive d'un monde socialement plus juste. Pour ce faire, l'OIT devra continuer de mener des recherches et de développer ses compétences afin de conseiller et d'aider efficacement les mandants qui mettent l'accent sur l'élimination de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et son expression et les caractéristiques sexuelles.

Les États-Unis affirment que le programme de l'OIT axé sur les droits, qui repose sur les normes internationales du travail et la promotion de tous les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, est la pierre angulaire du mandat de l'Organisation et son avantage comparatif.

Avec l'adoption, aujourd'hui, du programme et budget pour la période biennale 2024-25 le gouvernement américain a le ferme espoir que l'OIT continuera de fournir une assistance technique aux mandants tripartites de l'OIT conformément à son mandat consistant à promouvoir l'élimination de la discrimination dans l'emploi fondée sur quelque motif que ce soit.

Le Président (original anglais)

En l'absence d'autres demandes de parole, je propose que nous prenions maintenant un instant pour célébrer le fait que, une fois encore, cette auguste assemblée a su surmonter ses différences et parvenir à un consensus sur une question de la plus haute importance institutionnelle. Je vous remercie toutes et tous pour votre contribution au débat d'aujourd'hui.

(La séance est levée à 22 heures.)